



**Union des Techniciens Supérieurs
des Trois Fonctions Publiques**

**A l'attention des Techniciens supérieurs
de la fonction publique**

Paris, le 14 octobre 2008

A lire Absolument

Objet : Réforme cadre statutaire des techniciens supérieurs

Cher collègue,

L'UT3FP a eu vent des modifications statutaires et indiciaires de la catégorie B.

Les Techniciens Supérieurs, premiers oubliés des dernières réformes, auraient dû être les premiers bénéficiaires de ce nouveau projet.

Pourtant il n'en est rien. En effet cette réforme se résume en 5 points :

- Une fusion du B type et du CII (fusion de corps niveau Bac et de corps niveau 1er cycle universitaire) que nous assimilons à un nivellement par le bas.
- Un nouvel échelonnement indiciaire pour l'ensemble de la catégorie B allant de 325 à 660 au lieu de 306-638, soit un gain de 22 points d'indices (85 euros) pour les TS en fin de carrière
- Un allongement de la durée de carrière de 28 à 35 ans qui nous fait payer au prix fort la faible valorisation d'indice.
- Un « dispositif à double entrée » dans le corps en fonction des diplômes détenus par les candidats. Les modalités précises de ce dispositif ne sont certes pas connues mais cela ressemble trop à une prime à l'avancement pour certains diplômés de niveau III (BAC+2) dans un corps dont le niveau de recrutement correspondrait, après fusion, au niveau IV (BAC). Ce dispositif ne peut être considéré comme équivalent à la reconnaissance du niveau III comme niveau de recrutement initial porté par le CII
- La non préparation de l'architecture du corps des TS à l'intégration du niveau licence.

Ces propositions qui associent un maximum d'inconvénients et de faux avantages sont indécentes et inacceptables en l'état. En effet :

- Elles ne tiennent pas compte de l'évolution des recrutements.
- Elles restent accompagnées d'une grille indiciaire bien en deçà du principe de tuilage sur la fin du 1er grade de la catégorie supérieure (soit l'indice brut 801)

Vous ne pouvez pas rester sans réagir car les conditions de cette réforme seront arrêtées fin octobre 2008.

Pour rendre attractif et pérenniser les métiers des Techniciens Supérieurs, la fonction publique se doit de tenir compte de nos niveaux de recrutement et de nos responsabilités ainsi que de la complexité de nos missions.

En tout état de cause l'UT3FP continuera de vous défendre, mais pour cela elle a besoin de vous.

Elle vous invite donc à signer la pétition jointe à ce courrier et à l'adresser par fax 01 43 47 84 85, par courrier ou par mail à ut3fp@free.fr (version scannée avec signature à l'adresse suivante).

Le délégué national de l'U.T.3.F.P.

CALAMIER Pascal